



Procès-verbal de séance

Réunion du conseil municipal du 2 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi 2 mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de PLUMELEC s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAMON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 22

Nombre de conseillers municipaux absents ayant donné pouvoir : 0

Nombre de conseillers municipaux absents n'ayant pas donné pouvoir : 1

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 février 2026

Etaient présents : M. Hamon -Maire-, M. Guillo -Adjoint-, -Mme Le May -Adjointe, -M. Juhel -Adjoint, Mme Loho- Adjointe- M. Lamarre -Adjoint -Mme Gicquello-Adjointe, -Mme Siefridt -Conseillère déléguée, M. Le Callonec -Conseiller délégué-, Mme Pedron, M. Brunel, Mme Jégo, Mme Danet, Mme Guillou, Mme Guillouët, Mme Petit-Pierre, M. Goibier, M Prado, M Dubot, Mme Le Borgne, M Le Vigueloux et M Tastard.

Secrétaire de séance : Catherine Siefridt

Absente n'ayant pas donné pouvoir : Mme Garaud

Désignation de Mme Catherine Siefridt en tant que secrétaire de séance.

Monsieur le Maire précise que suite à un problème technique, la signature du Compte Financier Unique pour la commune n'a pas pu être validé par la trésorerie donc il faut reporter son vote.

Le Maire propose de réunir le conseil municipal pour le vote de ce Compte Financier Unique le vendredi 6 mars 2026 à 18h30. Les membres du conseil municipal acceptent cette nouvelle convocation.

Le vote du Compte Financier Unique pour la commune est donc retiré des délibérations votées ce jour.

DELIBERATION 20260302-01

Rapporteur : M. le Maire

-PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2026-

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 9 février 2026 a été établi par la secrétaire de séance désignée en la personne de Madame Catherine Siefridt.

Chaque élu présent en a reçu un exemplaire. Il convient, à ce titre, que les membres du conseil, le valident ou demandent à le modifier.

Vu le projet de procès-verbal ;

Le Conseil Municipal,

Par

Présents : 22* Pouvoirs : 0 * Total : 22* Exprimés : 22

Voix pour : 22* Voix contre : 0* Abstention : 0

APPROUVE

Le procès-verbal du conseil municipal du 9 février 2026.

DELIBERATION 20260209-02

Rapporteurs : M. le Maire

-VENTE A L'AMIABLE D'UN BIEN COMMUNAL-

Monsieur le Maire expose qu'il a été sollicité par les établissements GABILLET sise 55 Hauteville pour l'acquisition d'un bien communal cadastré YD 271 p jouxtant sa propriété cadastrée YD 270.

Il précise que le service des domaines a été sollicité pour l'évaluation de ce bien. La parcelle YD 271p d'environ 50 m² a été évaluée au prix de 0.65 € le m²

Monsieur le Maire rappelle les prix fixés lors de la séance du conseil municipal du 11 décembre 2023 pour les ventes de terrains :

- ✓ Parcelle en nature lande et résineux : 0.25 € le m²
- ✓ Parcelle en nature terre et pré : 0.30 € le m²
- ✓ Parcelle en nature de sol jouxtant une maison (terrain d'agrément) : 1 € le m²

Monsieur le Maire propose de procéder à la vente du bien au prix de 1 € le m²

La vente sera officialisée par acte administratif.

Les frais de bornage seront à la charge des acheteurs.

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal,

Par

Présents : 22* Pouvoirs : 0 * Total : 22* Exprimés : 22

Voix pour : 22* Voix contre : 0* Abstention : 0

ACCEPTE

La vente à l'amiable du bien communal cadastré YD 271 p.

DECIDE DE

Fixer le prix de vente à 1€ le m².

La vente sera officialisée par acte administratif. Les frais de bornage éventuel seront à la charge des acheteurs.

DELIBERATION20260302-03

Rapporteur : M. le Maire

-DESIGNATION DES JURES D'ASSISES 2027-

Par courriel en date du 28 janvier 2026, le Préfet du Morbihan a demandé aux communes concernées de procéder au tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2027.

Dans chaque commune, le maire, en vue de dresser la liste préparatoire annuelle, tire au sort publiquement à partir de la liste électorale, un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral pour la circonscription.

Pour la commune de Plumelec :

Nombre de jurés à désigner 2

Nombre de personnes à tirer au sort..... 6

Le Préfet indique que le tirage au sort doit porter sur la liste générale des électeurs de la commune.

Un premier tirage donnera le numéro de la page (tirage du chiffre des centaines, des dizaines et des unités) et le second tirage donnera la ligne de l'électeur et par conséquent le nom du juré.

Le Conseil Municipal procède au tirage.

Les électeurs suivants sont tirés au sort :

1^{er} électeur : ARNAUD (ép. CHARLANNE) Barbara

2^{ème} électeur : ETIENNE (ép. GUILLAUME) Christiane

3^{ème} électeur : GICQUEL Nicolas

4^{ème} électeur : DREANO Hubert
5^{ème} électeur : GOUGAUD Tiphaine
6^{ème} électeur : CORNU Audrey

DELIBERATION 20260302-04
Rapporteur : M. le Maire
-VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026-

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Sur proposition de la commission finances, Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux de 2%.

TAXES	Taux 2023	Taux 2024	Taux 2025	Proposition de taux 2026
Taxe d'habitation	14.92 %	16.41 %	16.74%	17.07%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	38.68 %	42.55 %	43.40%	44.27%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	52.38 %	57.62 %	58.77%	59.95%

Cette augmentation de 2% sur la taxe foncière sur les propriétés bâties représente une contribution annuelle pour un foyer moyen d'environ 16.22€. (Foyer moyen pris en compte avec un salaire médian d'environ 36 000€ brut).

Après avoir délibéré :

Le Conseil Municipal,
Par
Présents : 22 * Pouvoirs : 0 * Total : 22 * Exprimés : 22
Voix pour : 22 * Voix contre : 0 * Abstention : 0

VOTE LES TAUX TELS QUE CI-DESSOUS :

TAXES	Taux 2026
Taxe d'habitation	17.07 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	44.27 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	59.95 %

DELIBERATION 20260302-05

Rapporteurs : M. le Maire,
- BUDGET PRIMITIF 2026-

Le comptable public a validé la reprise anticipée des résultats 2025 au budget primitif 2026 de la commune suivant les résultats ci-dessous :

Section de fonctionnement	
Total réalisé en dépenses	2 460 716,28 €
Total réalisé en recettes	2 944 666,72 €
Résultat de l'exercice : Excédent de fonctionnement	483 950,44 €
Report	1 028 337,67 €
Résultat de clôture	1 512 288,11 €
Section d'investissement	
Total réalisé en dépenses	932 102,75 €
Total réalisé en recettes	558 847,93 €
Résultat de l'exercice : Déficit d'investissement	- 373 254,82 €
Report	- 31 437,30 €
Résultat de clôture	- 404 692,12 €

Le projet de budget - commune 2026 - est présenté en équilibre à la somme de :

- ✓ 3 734 973.76 euros en section de fonctionnement
- ✓ 1 402 700.87 euros en section d'investissement

Après avoir délibéré :

Le Conseil Municipal,

Par

Présents : 22 * Pouvoirs : 0 * Total : 22* Exprimés : 22

Voix pour : 22* Voix contre : 0* Abstention : 0

ADOPTE

Le budget 2026 aux sommes de

- ✓ 3 734 973.76 euros en section de fonctionnement
- ✓ 1 402 700.87 euros en section d'investissement

AUTORISE

- ✓ Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section du budget, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

DELIBERATION 20260302-06

Rapporteurs : M. le Maire, M Guillo

**-CHAMBRE FUNERAIRE : COMPTE FINANCIER UNIQUE, BUDGET PRIMITIF
2026-**

L'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2025 a été réalisée par le receveur en poste à la trésorerie de Pontivy.

Le conseil municipal est invité à approuver le compte financier unique. Monsieur le Maire est invité à se retirer du débat.

M Guillo présente les résultats du compte financier unique de 2025.

Le compte financier unique, laisse apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de 28 422.48 euros et un excédent d'investissement cumulé de 46 580.58 euros. (Résultats annuels : déficit de fonctionnement de 3 920.99 euros et excédent d'investissement de 13 918.20 euros).

En l'absence d'affectation du résultat au compte 1068, l'excédent cumulé de fonctionnement de 28 422.48 euros sera affecté en report à nouveau et repris au budget sur la ligne 002.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,
Par
Présents : 21 * Pouvoirs : 0 * Total : 21* Exprimés : 21
Voix pour : 21* Voix contre : 0* Abstention : 0

APPROUVE
Le compte financier unique 2025.

Le projet de budget – chambre funéraire 2026 - est présenté en équilibre à la somme de :

- ✓ 53 466.98 euros en section de fonctionnement
- ✓ 71 073.53 euros en section d'investissement

Après avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal,
Par
Présents : 22 * Pouvoirs : 0 * Total : 22* Exprimés : 22
Voix pour : 22* Voix contre : 0* Abstention : 0

ADOPTE
Le budget primitif 2026 tel que présenté.

DELIBERATION 20260302-07

Rapporteur : M. le Maire

-DÉCISIONS DU MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE SIGNATURES -

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n°8 du conseil municipal en date du 26 mai 2020,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par

Monsieur le Maire en vertu de cette délégation, le conseil municipal prend note des décisions suivantes :

DEVIS :

26/01/2026 * Devis FIDUCIAL (fournitures de bureau mairie, médiathèque, ST et ALSH) : 410.82€ TTC
28/01/2026 * Devis SARL Jean MAHE (remplacement du réducteur de pression : local camping) : 231.00 € TTC
28/01/2026 * Devis 10DOIGTS (fournitures pour activités ALSH) : 211.55 € TTC
28/01/2026 * Devis BURO56 (fournitures diverses pour l'ALSH) : 30.06 € TTC
28/01/2026 * Devis BSA (déplacement en bus pour les enfants de l'ALSH) : 487.00 € TTC
02/02/2026 * Devis WURTH (fournitures diverses pour les services techniques) : 608.57 € TTC
02/02/2026 * Devis WURTH (fournitures diverses pour les services techniques) : 167.45 € TTC
02/02/2026 * Devis L'ATELIER DE PUBLICITE (fourniture d'un panneau publicitaire pour le terrain de foot) : 153.60 € TTC
02/02/2026 * Devis AGENCE SPI2C (inspection du réseau rue de la Fontaine) : 588.00 € TTC
03/02/2026 * Devis DSD ELECTRICITE (remplacement du relais existant de l'ouverture de poste à ventouse à la maison de l'enfance) : 240.60 € TTC
03/02/2026 * Devis GABILLET (remplacement des paliers de rouleau palpeur et vidange du boîtier du broyeur d'accotement des services techniques) : 444.66 € TTC
03/02/2026 * Devis KABELIS (analyse de sol et carottage compris) : 360.00 € TTC
03/02/2026 * Devis GNA (prestation gestion des nuisances aviaires) : 1 644.12 € TTC
03/02/2026 * Devis ATELIER LE MEE (fournitures de drapeaux pour la mairie) : 598.32 € TTC
05/02/2026 * Devis MBFUSION (bidon de 5L pour les pièges à frelons asiatiques pour les services techniques) : 275.00 € TTC
05/02/2026 * Devis PROLIANS (fournitures diverses pour les services techniques) : 603,29 € TTC
06/02/2026 * Devis JOSHUA DE DIEGO (atelier d'écriture à la médiathèque) : 160.00 € TTC
06/02/2026 * Devis PLG (fourniture de produits d'entretien pour le service des locaux) : 36.00 € TTC
06/02/2026 * Devis SDU (mise en place de poutres de renfort dans la salle de basket) : 6 131.74 € TTC
06/02/2026 * Devis SDU (fourniture de stop chute pour la salle de basket) : 969.50 € TTC
06/02/2026 * Devis RTS ENVIRONNEMENT (prestation de nettoyage des avaloirs) : 2 054.40 € TTC
06/02/2026 * Devis LYCEE HORTICOLE (fournitures de fleurs pour les services techniques) : 1 214.40 € TTC

DIA :

11/02/2026* Parcelles AB 441, AB 442 et AB 444 - 19 Rue Georges Cadoudal - (Vente maison individuelle M. NOUAIL Jean-Charles à M. LE BRUN Nicolas)

11/02/2026* Parcelle AB 447 - 16 Bis Rue du Général de Gaulle - (vente de maison Mme GUEHENNEC Gaëtane Mme CATALAN Lou)

Informations diverses :

DIA :

Monsieur le Maire présente les dossiers de droit de préemption en instance :

* Parcelles YD 1031 et YD 1035 - 25 Rue des Cerisiers - (Vente terrain Terravia à M. OBJOIS Pascal)

* Parcelle AB 446 - 16 Rue du Général de Gaulle - (vente appartement Mme GUEHENNEC Gaëtane à M. DREANO Jordan)

* Parcelles XC 300 et XC 301 - 12 Rue des Ecoles - Callac- (Vente maison M. VICAUD Jacques - acheteur non indiqué par le notaire)

* Parcelle AB 439 - Place du Vieux Marché - (Vente terrain avec 2 cabanons Consorts DAGORNE à

Association diocésaine de Vannes)

Prochaines réunions :

Le Maire propose de fixer la réunion d'élection du Maire, des Adjointes et des conseillers communautaires : le 20/03 à 18h30 car cette réunion doit être réalisée entre le 20 et le 22 mars. Cette date sera confirmée suite aux élections municipales du 15 mars 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le Maire,
Stéphane Hamon

La secrétaire,
Catherine Siefridt